

Ministre de l'Esprit

A l'exemple du prêtre indigne de la parabole du Bon Samaritain, qui passe au large du blessé gisant en contrebas du chemin, prêtre indigne que je suis, je vais également passer au large du récit évangélique, afin de m'en tenir, en ce dimanche, au commentaire de l'Épître. Le passage de cette seconde Lettre de saint Paul aux Corinthiens est, en effet, assurément magnifique...mais aussi terriblement obscur ; il convient donc d'en débroussailler les contours et d'en expliquer notamment l'énigmatique « si déjà le ministère de la mort, gravé en lettres sur la pierre, fut plein de gloire, au point que les fils d'Israël ne pouvaient fixer le visage de Moïse, à cause de la gloire de son visage – gloire pourtant passagère – est-ce que le ministère de l'Esprit ne sera pas plus glorieux ? Si le ministère de condamnation est une gloire, combien plus le ministère de justice le surpasse-t-il en gloire ? »

Avant d'aller plus loin, dissipons immédiatement un possible malentendu : quand saint Paul évoque les « ministères » (de mort, de l'Esprit, de condamnation, de justice), il ne s'agit ni d'un édifice, ni d'une institution. Cela n'a rien de comparable avec le ministère des Affaires étrangères de Jean-Yves Le Drian ou avec le ministère de la magie, cher aux lecteurs d'Harry Potter. Le mot « ministère » est ici à prendre en son sens originel – que nos chers ministres n'illustrent pas toujours de façon parfaitement transparente ! – de « service ». Moïse exerçait ainsi un « ministère », un « service » en faveur de tout le peuple d'Israël en recevant de Dieu puis en portant aux fils d'Israël les Tables de la Loi, gravées sur la pierre.

On pourra s'étonner que la Loi soit appelée par saint Paul « mort » et « condamnation ». La raison, pourtant, en est simple : si, aux yeux de l'Apôtre, la loi est bonne en tant que pédagogue qui nous indique la voie du Bien et celle du mal, la loi sans la grâce – c'est-à-dire sans l'aide surnaturelle de Dieu – est incapable de sauver ; en effet, la loi sans la grâce montrerait bien à l'homme où est le bien mais elle ne lui donnerait ni la capacité de l'accomplir, ni celle d'y persévérer...or, il y a un monde entre « connaître » et « faire » le bien. Par conséquent, si Dieu, après la faute originelle, avait donné à l'humanité uniquement la Loi sans jamais lui conférer la grâce, il aurait placé l'homme en une fort délicate position : car ce dernier aurait pertinemment su où résidaient bien et mal ; mais, n'ayant plus, tout

seul, la force de rester du bon côté, il se serait exposé à la sentence qui punit celui qui contrevient gravement à la loi divine : la condamnation à mort¹.

Comprise de la sorte, la loi – ce que saint Paul nomme « la lettre » – n’a réellement d’intérêt pour l’homme qu’à la condition d’être appuyée, élevée, vivifiée par le don de la grâce qui le rendra capable non seulement de suivre la loi mais même de la dépasser infiniment, en faisant de l’homme, non plus le serviteur des commandements mais le fils de Celui-là qui les a édictés. Par le don de la Pentecôte, le Christ ressuscité nous a, en effet, communiqué son Esprit qui nous donne d’avoir part à sa vie de Fils de Dieu et à sa puissance victorieuse, ce que l’on nomme « la grâce ».

Voilà pourquoi, saint Paul présente sa mission comme « le ministère de l’Esprit » car, de même que Moïse transmet aux fils d’Israël les tables de la loi, reçues de Dieu, l’Apôtre transmet, au moyen des sacrements – et, au premier chef, du baptême - l’Esprit du Christ ressuscité qui confère à tout homme la « capacité » d’être et d’agir, à son tour, en fils de Dieu. Vie nouvelle que saint Paul appelle également la « justice » (c’est-à-dire, en termes bibliques, la sainteté : le fait d’être pleinement « ajusté » à Dieu) ou bien la « gloire » - non une gloire passagère, comme la lumière qui irradiait du visage de Moïse lorsqu’il descendit de la montagne après qu’il se fut tenu en présence de Dieu, mais une gloire éternelle et définitive : le rayonnement toujours plus intense en notre vie de la présence de Dieu, qui ne demande qu’à demeurer et à croître depuis le jour de notre baptême. Quand, par la grâce du Saint-Esprit, nous sommes devenus, de Jésus, ses frères, par la foi ses disciples, par la charité, ses membres – ses yeux, ses mains.

En relisant cette Epître de saint Paul pendant l’offertoire de cette Messe ou plus tard dans la journée, quand vous serez rentrés chez vous, ne croyez jamais qu’il s’agit de je ne sais quelle théologie lointaine et microcholine. A l’opposé, au travers de ses formulations – au premier abord obscures - nous sommes au cœur de ce que nous sommes : enfants de Dieu en étant unis à Jésus, le Fils par excellence, nous avons reçu de son Esprit, de sa vie, de sa Gloire. Telle est notre immense dignité ! Le drame est que, constatant en nous et autour de nous, les blessures de nos péchés, de nos échecs, de nos noirceurs, nous n’osons ni y croire, ni en vivre... Présentons donc, en ce début d’année, au Christ Sauveur les plaies de

¹ D’où les expressions de « ministère de mort », « ministère de condamnation » employées par saint Paul pour désigner la loi prise isolément, privée de la force vivifiant de la grâce.

notre âme : notre orgueil, notre tiédeur, notre découragement, notre hypocrisie, afin qu'il y verse le vin de sa Vie et l'huile de son Esprit-Saint. En effet, même s'il n'y a ni palais parisien, ni aréopage de courtisans flagorneurs, ni coquette retraite dorée, être ministre...de l'Esprit est bien le plus beau des postes à briguer !